

DEVENIR COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur est un collaborateur occasionnel du service public, indépendant et impartial, chargé de participer à l'organisation d'enquêtes publiques dans le cadre de réglementations particulières (déclaration d'utilité publique, installations classées, loi sur l'eau, plan local d'urbanisme etc.).

A ce titre, il assure la direction et l'animation de l'enquête publique, informe le public et recueille ses observations, suggestions et propositions lors de permanences. A l'issue de l'enquête, il établit un rapport d'enquête accompagné de conclusions motivées qu'il transmet à l'autorité compétente pour prendre la décision.

Cette fonction requiert disponibilité, discrétion, diplomatie, capacité d'analyse et de synthèse.

Le commissaire enquêteur est désigné la plupart du temps par le président du tribunal administratif, sur une liste départementale d'aptitude. Cette liste est établie pour chaque année civile par une commission. Nul ne peut être maintenu sur cette liste plus de quatre ans sans présenter une demande de réinscription.

Dès son inscription sur la liste d'aptitude et pendant tout le temps de son maintien sur celle-ci, le commissaire enquêteur est tenu de suivre les formations organisées en vue de l'accomplissement de ses missions.

Nul ne peut être inscrit sur une liste d'aptitude si des condamnations ou décisions sont mentionnées au bulletin n°2 de son casier judiciaire.

Les demandes d'inscription ou de réinscription sur les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur doivent être adressées avant le 1^{er} septembre de l'année précédant l'année de validité de la liste (article D 123-40 du code de l'environnement).

Il appartient à toute personne intéressée, ayant sa résidence principale dans le département de l'Oise ou sa résidence administrative s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité, de transmettre sa candidature en adressant, avant le 1^{er} septembre de l'année en cours (date limite de dépôt), à la Préfecture de l'Oise, une demande assortie de toutes pièces justificatives et de toutes précisions utiles et notamment des documents suivants :

- ▶ Un curriculum vitae mentionnant :
 - Nom de naissance, nom d'usage, prénom, date et lieu de naissance
 - Adresse, numéros de téléphone et adresse électronique
 - Titres ou diplômes, éventuels travaux scientifiques, techniques et professionnels, activités exercées ou fonctions occupées dans un cadre professionnnel ou associatif
 - Disponibilité et moyen matériels de travail (véhicule, moyens bureautiques et informatiques...)
- Une lettre de motivation
- ▶ Une photocopie de la carte d'identité
- ▶ Une note sur les éventuels conflits d'intérêts
- Pour les demandes de réinscriptions, <u>la liste des enquêtes conduites et des formations suivies</u>

La demande devra être impérativement envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception et libellée comme suit :

PREFECTURE DE L'OISE

Direction des collectivités locales et des élections Secrétariat de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur 1 place de la Préfecture 60000 BEAUVAIS

Chaque postulant sera auditionné par la commission chargée d'établir la liste d'aptitude au cours du 4ème trimestre de l'année en cours.